



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2026-176

OBJET : Stratégie financière et ingénierie territoriale - Marchés publics – Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules d'occasion et neufs – 2025/2029

Monsieur le Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,
Vu la délibération n°2026-92 en date du 30 avril 2026, par laquelle le Conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT les invitations à soumissionner envoyés en date du 16/06/2026 sur le profil acheteur Marches-publics.info ainsi que sur le site de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aux candidats agréés par CAO en date du 19/05/2025,

CONSIDERANT l'avis consultatif de la Commission MAPA en date du 20 juillet 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Les marchés spécifiques C2504 passé dans le cadre du Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules d'occasion et neufs – 2025/2029 (3^{ème} vague d'achat) sont attribués comme suit :

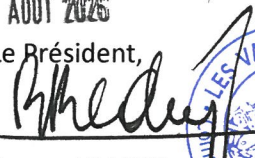
Lots	Nom et adresse de l'attributaire	Montant en € TTC
11B Utilitaire tôle (équivalent 9 places) (RPE VALS D'EST)	SICMA PEUGEOT 38300 BOURGOIN-JALLIEU	24 551,50
12 Utilitaire – non tôle - 5 places (MEDIATHEQUE LA TOUR DU PIN)		26 078,85
13 Utilitaire 4x4 – tôle – 3 places (Servie Environnement)		20 263,42
14 Utilitaire – non tôle - 9 places (ALSH TORCHEFELON)		29 686,51

Lots	Nom et adresse de l'attributaire	Montant en € HT
15 Utilitaire - tôle - 3 places (Service Bâtiment)	SICMA PEUGEOT 38300 BOURGOIN-JALLIEU	30 148,41
16 Utilitaire – tôle – 3 places (Service Assainissement)		29 160,72
17 Utilitaire L2H2 - tôle - 3 places (Service Eau)		31 648,41
18 Utilitaire 4x4 – non tôle - 5 places (Service Voirie)		22 139,68

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera transmis en Sous-préfecture de La Tour du Pin.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.
 Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Acte rendu exécutoire par :
 - dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission
 le 20/08/2026
 - publication et/ou notification
 le 25/08/2026

Fait à La Tour du Pin
 le 20 AOUT 2026
 Le Président,

 Bernard BADIN
